

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :  
**2025 – 291**

L'an deux mil vingt-cinq et le six du mois de novembre, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

**Etaient présents** : Renée JEANNERET Maire, Catherine DAGUET, Frank MATHIEU, Michel GANDON, Jean-Pierre LION, adjoints, Alain BROSSARD, Laura BONHOMME, Manon PETERS (*départ à 19h09*), Régis AMIOT, Valérie PEY-PATIN, Benjamin RODSPHON, René BONNET, Gérard DARRIGOL, et Ghislaine VELLA conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Alain FILIPPI (pouvoir à Régis AMIOT), Karine CHAMPIE (pouvoir à Renée JEANNERET), Danielle STAES (pouvoir à Alain BROSSARD), Josiane BRENIER (pouvoir à René BONNET), Pascale DUBUC (pouvoir à Gérard DARRIGOL), Nadine QUENNESSON (pouvoir à Benjamin RODSPHON), Michel PETIT (pouvoir à Michel GANDON), Corinne SOMNY (pouvoir à Frank MATHIEU).

**Absents** : Reynald CADORET

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	14	8	22

**Objet de la délibération : Autorisation de signature d'un contrat de fourniture et de maintenance des dispositifs d'alerte PPMS pour les écoles de la commune.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication le :

**Le Maire,  
Renée JEANNERET**

Exposé des motifs :

**CONSIDERANT** :

- L'obligation légale de mise en place et de maintenance d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans chaque établissement scolaire, conformément à l'article L. 411-4 du code de l'éducation et à la circulaire du 8 juin 2023 ;
- La nécessité de sécuriser les écoles communales face aux risques majeurs (intrusion, attentat, risques naturels) et d'assurer la protection des élèves et du personnel ;
- La proposition de la SAS MY KEEPER pour la fourniture et l'installation de dispositifs d'alerte PPMS (boîtiers d'alerte, médaillons, télécommandes sans fil, systèmes de sonorisation) ainsi que leur maintenance préventive et corrective ;
- Le devis présenté par la SAS MY KEEPER pour un montant total de 850 € HT (comprenant l'installation) ;

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° DCL/BFL/2025-93 portant règlement d'office et rendant exécutoire le budget primitif 2025 de la commune de Régusse – Budget principal,

VU la délibération n°2024-016 du 22/05/2024 abrogeant les délégations de pouvoirs accordées au Maire,

ouï l'exposé du Maire, à Majorité (*Pour : 20 - Contre : 0 - Abst : 2 BONHOMME, PETERS*) DÉCIDE :

- Article 1 – Autorise Madame le Maire à signer le contrat de fourniture et de maintenance des dispositifs d'alerte PPMS avec la société la SAS MY KEEPER domiciliée 154, chemin de Saint Michel AU BAR-SUR-LOUP (06620) - Immatriculée au RCS de Grasse sous le n° 821 064 474, selon les modalités et le devis joints en annexe.
- Article 2 – Alloue un budget de 850 € HT (comprenant l'installation).

- **Article 3** – Charge Madame le Maire de la mise en œuvre du présent contrat et de son suivi, y compris la vérification semestrielle des dispositifs et la formation du personnel communal et scolaire.
- **Article 4** – La présente délibération sera notifiée à la SAS MY KEEPER.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

<sup>1</sup>Le Maire,  
Renée JEANNERET



Le secrétaire de séance  
Laura BONHOMME

A handwritten signature in blue ink that reads "B onhomme". It is enclosed in a blue oval outline.

---

<sup>1</sup> Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de la Justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).